Agrumes Parfum

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 13/01/2015 Date de révision: : Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Agrumes Parfum

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant pour voiture

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RS Smell & Drive
C/ Granollers 47 C-1
08173 Sant Cugat - Espagne
T +34 609 03 12 60
rai@smfresh.com - www.smelldrive.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xi; R38

R43

N; R51/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage réduit autorisé dans le cas de petits emballages selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : (E)-2-benzylideneoctanal

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P261 - Éviter de respirer les vapeurs
P280 - Porter des gants de protection
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun, à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

:

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	25 - 100	Non classé
(E)-2-benzylideneoctanal	(N° CAS) 165184-98-5 (N° CE) 639-566-4 (N° REACH) 01-2119533092-50	10 - 20	Xi; R38 R43 N; R50/53
Acétate de linalyle	(N° CAS) 115-95-7 (N° CE) 204-116-4 (N° REACH) 01-2119454789-19	5 - 10	Xi; R38
Linalol	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	1 - 2,5	Xi; R38
cis-3-hexenol	(N° CAS) 928-96-1 (N° CE) 213-192-8	1 - 2,5	R10 Xi; R36
Acétate de phénéthyle	(N° CAS) 103-45-7 (N° CE) 203-113-5	0,25 - 1	Xi; R41

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	25 - 100	Non classé
(E)-2-benzylideneoctanal	(N° CAS) 165184-98-5 (N° CE) 639-566-4 (N° REACH) 01-2119533092-50	10 - 20	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
Acétate de linalyle	(N° CAS) 115-95-7 (N° CE) 204-116-4 (N° REACH) 01-2119454789-19	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Linalol	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	1 - 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
cis-3-hexenol	(N° CAS) 928-96-1 (N° CE) 213-192-8	1 - 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319
Acétate de phénéthyle	(N° CAS) 103-45-7 (N° CE) 203-113-5	0,25 - 1	Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation. Rougeur. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation des yeux. Larmoiement. Rougeurs, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit.

Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)		
UE	Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Protection des mains	:	Non requise dans les conditions d'emploi normales. Manipulation prolongée et/ou répétée : Gants de protection
Protection oculaire	:	Non requise dans les conditions d'emploi normales
Protection des voies respiratoires	:	Non requise dans les conditions d'emploi normales
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Eviter le rejet du produit tel quel dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Apparence	:	Liquide imprégné sur base inerte.
Couleur	:	Aucune donnée disponible
Odeur	:	Agrumes.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	87 °C (Lotion d'imprégnation)
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Le produit n'est pas inflammable
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Densité	:	0,959 - 0,969 g/cm³ (Lotion d'imprégnation) (20 °C)
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif.
Propriétés comburantes	:	Non comburant selon les critères CE.
Limites explosives	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	:	1,455 - 1,465 (Lotion d'imprégnation) (20 °C)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Acétate de linalyle (115-95-7)	
DL50 orale rat	> 9000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
Linalol (78-70-6)	
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
Acétate de phénéthyle (103-45-7)	
DL50 cutanée lapin	6210 mg/kg
cis-3-hexenol (928-96-1)	
DL50 orale rat	4700 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Linalol (78-70-6)	
CL50 poisson	27,8 mg/l/96h (méthode OCDE 203)
Acétate de phénéthyle (103-45-7)	
CE50 Daphnie	36,6 mg/l/48h
cis-3-hexenol (928-96-1)	
CL50 poisson	381 mg/l/96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non réglementé pour le transport		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies		
Non applicable	Non applicable	Non applicable

ADR	IMDG	IATA
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemical Agency.

Autres informations : Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul.

Fiche de données de sécurité établie par :

LISAM SERVICES - TELEGIS
17, Rue de la Couture F-60400 PASSEL
Safety Made Easy with www.lisam.com.

Texte complet des phrases R, H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.